

Les douze concepts pour le service mondial des D.A.S.A.*

1. La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des D.A.S.A. relèvent toujours de la conscience collective de notre fraternité toute entière.
2. La Conférence annuelle d'affaires (*Annual Business Conference*) est la voix et la conscience de nos services mondiaux et de notre fraternité toute entière par délégation.
3. Afin d'assurer une gestion efficace, chaque élément de D.A.S.A. – la Conférence, le Conseil d'administration (*Board of Trustees*), les salariés, les comités – dispose chacun d'un « Droit de décision ».
4. Le « Droit de participation » est maintenu en accordant à chaque serviteur de confiance un vote correspondant à son niveau de service.
5. Le « Droit d'appel » prévaut afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération.
6. La Conférence annuelle d'affaires affirme que ses propres décisions et que sa responsabilité active devraient provenir des membres du Conseil d'administration lorsqu'ils se réunissent en Conseil au sein de la Conférence. Ceci concerne la plupart des questions de service mondial.
7. Les statuts et le règlement intérieur de la fraternité sont des documents légaux donnant plein pouvoir aux administrateurs pour la gestion et la direction des affaires des services mondiaux. Bien que la charte de la Conférence soit un document légal, elle s'appuie sur la force de la tradition et des capacités financières des D.A.S.A. pour être pleinement efficace.
8. Les membres du Conseil d'administration sont les principaux planificateurs et administrateurs de la politique générale et des finances. Ils supervisent et ont la garde des sociétés distinctes et des services toujours actifs, y compris le pouvoir d'embaucher.
9. De bons chefs de file, ainsi que des méthodes solides et appropriées pour les choisir, sont indispensables à tous les niveaux pour notre futur fonctionnement et notre sécurité. L'orientation fondamentale des services mondiaux doit nécessairement être adoptée par le Conseil d'administration.
10. A chaque fonction de service correspond une autorité de service équivalente ; l'étendue de cette autorité est toujours définie soit par tradition, soit par résolution, soit par fiche de poste, soit par les statuts, soit par le règlement intérieur.
11. Les membres du Conseil d'administration ont besoin des comités, des employés et des consultants les plus compétents possible. La composition, les compétences, les critères de sélection sont toujours des préoccupations sérieuses. Il en va de même pour les procédures d'intégration, la rotation des responsabilités, les droits et devoirs.
12. La Conférence se conforme à l'esprit de la tradition des D.A.S.A. :
 - a. en prenant soit qu'elle ne devienne jamais le centre d'une concentration imprudente de richesse ou de pouvoir ; qu'une trésorerie suffisante et une réserve prudente soient son principe de gestion financière ;
 - b. qu'elle ne place aucun de ses membres en position d'autorité indue par rapport à un autre ;
 - c. qu'elle prenne toutes ses décisions importantes par discussions, votes, et en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que cela sera possible ;

- d. que ses actions ne soient jamais des punitions personnelles ni une incitation à la controverse publique ;
- e. qu'elle ne pose jamais d'acte gouvernemental, et que, à l'image de la Fraternité qu'elle sert, elle demeure toujours démocratique dans sa pensée et dans ses actes.

* Traduction faite par les soins de DASA France, www.dasafrance.fr du document https://slaafws.org/download/core-files/The_Twelve_Traditions_of_SLAA.pdf. ©2012 The Augustine Fellowship, S.L.A.A., Fellowship-Wide Services, Inc. Tous droits réservés. Les Douze concepts des Alcooliques anonymes sont adaptés avec la permission de Alcoholics Anonymous World Services, Inc. ("AAWS"). La permission d'adapter les Douze concepts ne signifie pas une quelconque affiliation avec le programme AA. AA est un programme qui s'adresse uniquement au rétablissement de l'alcoolisme. De manière générale, toute utilisation de concepts des programmes et des activités dérivés qui s'adressent à d'autres problèmes ou qui sont utilisés dans tout autre contexte que AA n'implique aucune affiliation avec la Fraternité des AA.

Les Douze concepts des services mondiaux des AA [format abrégé]

Les Douze Concepts des services mondiaux sont l'œuvre de Bill W., cofondateur des AA. Ils ont été adoptés en 1962 par la Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes. Ces concepts sont une interprétation de la structure des services mondiaux des AA telle qu'elle s'est développée suite à l'expérience et aux leçons du passé. Voici ces concepts dans leur version abrégée : 1. La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des Alcooliques anonymes devraient toujours relever de la conscience collective de notre association tout entière. 2. La Conférence des Services généraux des AA est devenue, pratiquement, la voix réelle et la conscience effective de notre association tout entière dans la conduite de nos affaires mondiales. 3. Afin d'assurer un leadership efficace, nous devrions doter chaque instance du Mouvement – la Conférence, le Conseil des Services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, les comités et les directeurs – d'un « Droit de décision » traditionnel. 4. Nous devrions, à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un « Droit de participation » traditionnel qui assurerait une représentation par vote proportionnelle à la responsabilité assumée. 5. Dans toute la structure de nos services mondiaux, un « Droit d'appel » traditionnel devrait prévaloir, afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération. 6. La Conférence reconnaît que l'initiative principale et la responsabilité active, dans presque toutes les questions de service mondial, devraient relever des administrateurs participant à la Conférence en leur qualité de membres du Conseil des Services généraux. 7. Les Statuts et Règlements du Conseil des Services généraux sont des instruments légaux donnant pleins pouvoirs aux administrateurs pour gérer et diriger les affaires des services mondiaux. Les statuts de la Conférence ne sont pas un document légal ; ils dépendent de la force de la tradition et des capacités financières des AA pour être pleinement efficaces. 8. Les administrateurs sont les principaux responsables de la planification et de l'administration des finances et des questions d'orientation générale. Ils assurent la surveillance des sociétés de service distinctes et toujours actives, par le droit qu'ils ont d'en nommer tous les directeurs. 9. De bons chefs de file à tous les niveaux sont indispensables pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. L'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, doit nécessairement être assumée par les administrateurs. 10. À chaque responsabilité de service doit correspondre une autorité équivalente, dont l'étendue sera bien définie. 11. Les administrateurs devraient toujours s'entourer des comités, directeurs, cadres, employés et conseillers les plus compétents possible. La composition, les compétences, les critères et procédures d'embauche, les droits et devoirs feront toujours l'objet d'une étude sérieuse. 12. La Conférence des Services généraux se conformera à l'esprit de la Tradition des AA. Elle prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir ; en saine administration, elle s'assurera d'un fonds de roulement suffisant et d'une réserve appropriée ; aucun de ses membres ne devra jamais se retrouver en position d'autorité indue par rapport à un autre ; elle prendra toutes ses décisions importantes après discussion et vote, en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que cela sera possible ; elle ne prendra jamais de mesures punitives personnelles et ne posera aucun geste qui puisse provoquer la controverse publique ; elle ne fera jamais acte de gouvernement, bien qu'elle soit au service des Alcooliques anonymes, et demeurera toujours, à l'image de l'association qu'elle sert, démocratique en pensée et en action.